

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
du CCAS
Mardi 11 février 2014 à 19h00**

Président : Bernard CHAPUY (et Michel PORRIN pour le 1er point)

Présents : M. et Mmes PORRIN M., FAYE C., GAUCHERAND V., BORGET M.,
MARECHAL V. (arrivée en cours de séance : après le vote du compte administratif 2013),
CORRETEL M.F. (arrivée en cours de séance : lors de l'examen de participation aux séjours linguistiques des collégiens)

Absente : RABATEL I.

Excusée : LOISY S.

Secrétaire de séance : Mme GAUCHERAND V.

Date de convocation : mardi 4 février 2014

Après signature pour approbation, du compte-rendu de la dernière séance, l'Assemblée délibère sur les points suivants :

Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2013 :

Mr PORRIN est élu président pour ce point.

Après présentation des comptes par le Maire, l'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 et vote, hors présence du Maire et à l'unanimité, le compte administratif 2013 dont les résultats de clôture présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de 115.89 €.

Affectation des résultats de l'exercice 2013 :

Sous la présidence de Monsieur le Maire, l'assemblée décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 115.89 € à la section fonctionnement 2014.

Reconduction des participations du CCAS :

➤ **séjours linguistiques des collégiens :**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2009, le CCAS versait une participation de 40 € à chaque famille dont l'enfant collégien à Ceyzériat participait à un voyage culturel et ou linguistique à l'étranger dans le cadre de sa scolarité.

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée que depuis l'année scolaire 2013-2014 une participation émane de la communauté de communes de la Vallière en relais du syndicat des collèges du bassin de vie de Bourg-en-Bresse à hauteur de 15€ par collégien.

Considérant l'intérêt de ces voyages culturels et ou linguistiques et afin de ne pas léser les collégiens dorénavant concernés, le CCAS décide à l'unanimité, de participer cette année à hauteur de 50 € maximum par enfant, en versant la somme directement au collège.

Par ailleurs, le CCAS décide à l'unanimité, de participer cette année aux sorties ou projets culturels émanant des autres collèges à raison de 10€/jour/enfant/famille/an dans la limite de 50 € et répond donc favorablement à une demande de participation de la part du collège Victor Daubié dans lequel une enfant de Ramasse est scolarisée.

➤ **classes découvertes de l'école primaire :**

Une demande de participation de 32€/élève pour « classe découverte » a été reçue de l'école primaire de Villereversure, concernant 5 enfants de Ramasse. L'assemblée accepte à l'unanimité d'accorder la somme de 160€.

➤ **transports des enfants en centres de loisirs :**

Maintien de la participation du CCAS aux frais de fréquentation des centres de loisirs, versée pour les périodes de vacances scolaires et mercredis : 3€/jour et 1.50€/demi-journée, sur production d'une attestation de séjour.

➤ **Opérations « brioches » ADAPEI :**

Compte tenu des faibles recettes de ces dernières années, l'assemblée décide de ne pas renouveler en 2014 sa participation à la vente de brioches en faveur de l'ADAPEI et décide à l'unanimité d'allouer une aide financière de 0.50€ par habitant soit 165€.

➤ **Repas et colis des aînés :**

Leurs programmations seront maintenues et définies ultérieurement.

Vote du budget 2014 :

L'Assemblée vote à l'unanimité le budget 2014 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 115.89 € en section fonctionnement.

Questions diverses:

- Demande de l'ADMR de recenser les besoins sur la commune.

- LA POSTE : proposition du service COHESIO ; visites des facteurs aux personnes isolées, refusée.

- Colis de Noël 2013 de Mme PASCUAL non distribué suite à son accueil en maison de retraite. A l'occasion de son anniversaire l'assemblée décide de lui offrir un cadeau en remplacement.